

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026 à 11h15, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M. BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUAGNE, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUBE

ABSENTS : MME BOUDEAU, MME SANS.
M. BIDOUBE (arrivé à 11h20)

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 23 février 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 16 mars 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°008-26 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration, ADOPTE À L'UNANIMITÉ

↳ Le PV de la séance du 9 février 2026

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°009-26 – OBJET : Election d'un président de séance pour l'examen et le vote du Compte financier unique (CFU)

M. le Président indique au conseil, qu'habituellement, à cette période de l'année, le conseil d'administration est appelé à examiner et voter le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice écoulé. Ces deux documents permettaient respectivement de retracer l'exécution budgétaire par l'ordonnateur et la comptabilité tenue par le comptable public.

Toutefois, depuis le 1er janvier 2026, une réforme de la gestion budgétaire et comptable des collectivités territoriales a instauré le **Compte Financier Unique (CFU)**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Cette évolution réglementaire vise à simplifier les procédures, renforcer la lisibilité des comptes locaux et améliorer la qualité de l'information financière, en regroupant au sein d'un document unique les données issues de l'ordonnateur et du comptable public.

Bien que le CFU fasse l'objet d'une seule et unique délibération, les règles relatives à l'impartialité des débats demeurent inchangées. Ainsi, lorsque le conseil d'administration examine et vote le CFU, le Président, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut ni présider la séance, ni participer au vote. Il doit se retirer au moment de l'examen de ce point.

Il appartient donc au conseil d'administration de désigner préalablement un président de séance, parmi ses membres, chargé de présider les débats et de conduire le vote relatif au Compte Financier Unique.

Le Conseil d'Administration voudra bien procéder à la désignation d'un président de séance, lors de l'examen et du vote du CFU de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De nommer** Madame Murielle GARRIGOU, en qualité de Présidente de séance, pour l'examen et le vote Compte Financier Unique 2025.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

*Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0*

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 010-26- OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

M. le Président ayant quitté la salle et la présidence de séance étant assurée par Mme GARRIGOU Murielle, Vice-présidente du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

ADOpte A L'UNANIMITE

☞ Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, dont la balance générale fait ressortir un excédent global de clôture de **62 903.74 €**.

	Dépenses	Recettes	Résultat global
Investissement	12 318.91 €	43 150.30 €	30 831.39 €
Restes à réaliser	11 149.45 €		-11 149.45 €
Fonctionnement	237 817.35 €	281 039.15 €	43 221.80 €
TOTAL	261 285.71 €	324 189.45 €	62 903.74 €

Monsieur Bidouze arrive à 11h20.

*La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

*Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0*

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°011-26- OBJET : Affectation des Résultats 2025

Le Compte Financier Unique 2025 du CCAS fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	36 623.31
Excédent de fonctionnement de l'exercice	6 598.49
Excédent cumulé	43 221.80€
Excédent d'investissement antérieur reporté :	33 097.02
Déficit d'investissement de l'exercice :	-2 265.63
Excédent cumulé	30 831.39 €
Reste à réaliser, Dépenses :	-11 149.45
Reste à réaliser, Recettes :	/
Total Restes à réaliser	-11 149.45 €
Soit un besoin de financement de	/€

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE A L'UNANIMITE**

↪ **De reporter** la somme de 30 831.39 €, à l'article R 001, Excédent d'investissement reporté, recettes.

↪ **D'affecter** la somme de 43 221.80 €, à l'article R 002, Excédent de fonctionnement reporté, recettes.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 012-26 -OBJET : Provision semi-budgétaire pour risques et charges

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (article R2321-2 du CGTC) :

1/ La provision pour contentieux : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre le CCAS, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par le CCAS de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2/ La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du Commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure ;

3/ La provision pour recouvrement des restes sur comptes tiers : une telle provision intervient lorsque malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement des restes sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par le CCAS à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ;

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans les instructions M57, le CCAS peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire.

Le régime de droit commun est le régime des provisions semi budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Un état annexé au budget primitif et au compte administratif permet de suivre l'état de chaque provision constituée.

Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque, et donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Le contrat d'assurance des risques statutaires ayant été résilié le 31/12/2022 par la compagnie gestionnaire, il est proposé de provisionner à l'article 6815 à hauteur de 3 000 € pour anticiper un risque éventuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **De Provisionner**, pour l'année 2026, les dotations pour risques et charges- Article 6815↳3 000€

↳ **Dit que** les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au Budget 2026,

↳ **Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la présente décision.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 013-26- OBJET : Budget Primitif 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, après examen du projet du Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

ADOpte A L'UNANIMITE

↳ Par nature, après examen, chapitre par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2026 du CCAS, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT > 285 800 €

SECTION D'INVESTISSEMENT > 52 750 €

*Le Président demande à la directrice de présenter le budget,
Puis demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 014-26- OBJET : Abrogation de la délibération n°048-25

Délégation de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration au Président

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que la délibération N°048-25 du 20 novembre 2025, avait pour objet la délégation au président pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €. Cette délibération a été prise afin de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, notamment pour la vente des violons.

Il informe que le contrôle de légalité a transmis par AR, un recours gracieux concernant cette délibération au motif que l'article R123-21 du Code de l'action Sociale et des Familles, liste exhaustivement les matières pouvant être déléguées par le conseil d'administration au président au nombre desquelles ne figure pas la compétence définie dans la délibération. Il en résulte que la délibération n°048-25 est irrégulière.

Le Président propose de prendre en compte les observations du contrôle de légalité, et demande aux administrateurs d'abroger la délibération N°048-25.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **D'abroger** la délibération n°048-25- Délégation de pouvoirs consenties par le Conseil d'Administration au Président pour décider de « l'alinéation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ».

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

*Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0*

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 015-26– OBJET : Adoption du planning des animations seniors des mois de mars à avril 2026

La Vice- Présidente, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ


↳ **D'adopter** le planning des animations du mois de mars à avril 2026 comme détaillé ci-dessous.

↳ **D'autoriser** le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui seront demandées.
Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.


MAI 2026

<u>Lundi 4 mai</u> De 14h00 à 16h30	Atelier Créatif : pour « Générations en fête » Rendez-vous à la MFR (34 Rue du Lieutenant-Colonel Jean de Lagarrigue) En compagnie des élèves de la MFR, vous préparerez les différents ateliers pour la journée intergénérationnelle du 11 juin prochain.
<u>Mercredi 6 mai</u> De 9h00 à 12h00	3ème Atelier « Bienvenue à la retraite » -Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont) L'association ASEPT animera 6 ateliers dont 5 en demi-journée et (les 22, 29/04, 6, 13, 20/05) et le dernier sur la journée du 27/05. L'occasion d'aborder plusieurs thèmes : <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance de ses droits et des démarches utiles à la retraite- Prendre soin de soi et adopter des comportements favorables pour une meilleure santé.- Créer des liens, partager un moment convivial.
<u>Lundi 11 mai</u> De 14h00 à 16h30	Atelier : Jeux du souvenir - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Nous vous proposons plusieurs activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ces séances ont aussi pour but de : <ul style="list-style-type: none">• Stimuler l'activité cérébrale• Travailler la mémoire• Pratiquer des exercices d'attention Pour clôturer l'activité un goûter vous sera offert.
<u>Mercredi 13 mai</u> De 9h00 à 12h00	4ème Atelier « Bienvenue à la retraite » Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont)



<p><u>Lundi 18 mai</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : pour « Générations en fête » Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont) Nous vous proposons de fabriquer les cadeaux qui seront offerts aux enfants des écoles, lors de la journée du 11 juin prochain.</p>
<p><u>Mercredi 20 mai</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Mercredi 20 mai</u> De 9h00 à 12h00</p>	<p>5^{ème} Atelier « Bienvenue à la retraite » Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont)</p>
<p><u>Mercredi 27 mai</u> De 9h00 à 12h00 De 14h00 à 16h00</p>	<p>6^{ème} Atelier « Bienvenue à la retraite » Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont)</p>
<p><u>Jeudi 28 mai</u> De 10h30 à 17h30</p>	<p>Visite du Parc Majolan - Blanquefort Nous vous proposons de découvrir le Parc Magolan. C'est un parc créé à la fin du XIXe siècle. Labellisé « Jardin remarquable », le parc témoigne d'une grande modernité pour l'époque et du savoir-faire des architectes et artisans, il regorge aussi de faunes et de flores et d'arbres remarquables. Pause déjeuner au restaurant Le Chai Nous (environ 25€) à la charge des inscrits Découverte du Parc à pied, environ 3 km. <u>Pensez à mettre des chaussures confortables, prendre une bouteille d'eau.</u></p> 

JUN 2026

<p><u>Mercredi 3 juin</u> De 14h00 à 17h00</p>	<p>Prévention sur l'Audition - Rendez-vous à la salle François Mitterrand Nous vous proposons un forum sur l'audition. Des stands tenus par des audioprothésistes, des professionnels de santé seront là pour répondre à vos questions. Vous pourrez faire des tests auditifs, de la documentation vous sera donnée. Vous aurez une présentation des bonnes pratiques et des explications sur le parcours de soins auditifs.</p>
<p><u>Jeudi 11 juin</u> À partir de 9h</p>	<p>Journée intergénérationnelle : « Générations en Fête » sur le thème « Des Îles » Rendez-vous à la salle des fêtes de St Trélody. Pique-nique à la charge des inscrits. Le CCAS vous propose une journée d'échanges entre les générations, en partenariat avec les écoles de la ville, ainsi que les élèves de la MFR.</p> 
<p><u>Mercredi 17 juin</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Jeudi 18 juin</u> Départ : 10h30 Retour : 17h30</p>	<p>Journée détente - Phare de Richard - Départ de la Villa Louise Michel. Nous vous proposons une journée détente, avec une balade et des jeux. Le pique-nique pour le repas est à votre charge. Pour clôturer la sortie un goûter vous sera offert.</p>
<p><u>Mardi 23 juin</u> De 10h00 à 17h00</p>	<p>La « caravane » Aliénor Chiens Guides - Rendez-vous à la salle d'animation (6 Rue Grammont) L'association Aliénors Chiens Guides viendra à votre rencontre pour vous informer sur la réalité de la déficience visuelle, tout en vous faisant découvrir le rôle clé que jouent les chiens guides dans l'autonomie et l'épanouissement des personnes aveugles et malvoyantes. Il vous proposerons des activités ludiques et gratuites pour faire tomber les barrières du handicap.</p>

Mercredi 24 juin
Départ : 14h00
Retour : 17h00

Sortie intergénérationnelle à la ferme Culture d'âne - Jau Dignac et Loirac
Départ de la Villa Louise Michel

Nous vous proposons d'aller à la ferme Culture d'âne.

Vous participerez, accompagnés des enfants du Centre de Loisirs, à un jeu avec les ânes et les poneys et vous ferez une petite balade dans la ferme.

À la fin de la journée, pour les personnes qui le souhaitent, vous pourrez acheter des produits faits au lait d'ânesse.

Une participation de 4€ vous sera demandée le jour de la sortie

Pensez à mettre des chaussures confortables, prendre une bouteille d'eau.



JUILLET 2026

Jeudi 9 juillet
De 10h00 à 17h30

Sortie Marché de Montalivet
Départ de la Villa Louise Michel

L'occasion pour vous de flâner dans le marché et pourquoi pas faire marcher l'économie locale

Pique-nique offert par le CCAS

Après-midi détente autour de jeux (Pétanque, jeux de sociétés...)



Pas d'animation pour le mois d'août 2026

La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque, Puis, met aux voix :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 016-26- OBJET : Renouvellement de la convention financière du Fonds de Solidarité Logement -Année 2026

La Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration la décision prise en 1988 de verser une participation financière au F.S.L. destinée à venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés pour le paiement de leur loyer.

Pour l'année 2026, la participation financière s'établit à 0.42 € par habitant, soit 2 508.24 €

Après avoir pris connaissance du document, il est proposé au conseil d'administration de renouveler la convention financière annuelle relative au Fonds de Solidarité Logement proposée par le Groupement d'Intérêt Public-Fonds de solidarité Logement 33 annexée à la présente délibération, et le cas échéant, d'autoriser M. le Président à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

↳ **De renouveler** le principe d'une participation au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2026,

↳ **D'autoriser** le Président à signer ladite convention, et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

↳ **D'imputer** la somme de 2 508.24 € sur l'exercice 2026 à l'article 65733 du Budget.

↳ **De ne pas accepter** le principe d'une participation au Fonds de Solidarité Energie pour l'année 2026,

*La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

*Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0*

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 017-26- OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des aides d'urgence

La Vice-Présidente rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE							REFUS	
				ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	X	Com
AIDES FEVRIER 2026												
02/02/2026	C2026000029	CB	M Gxxx	30 €								
16/02/2026	/	CB	MME Bxxx	/							X	RAV > au barème
16/02/2026	C2026000151	CB	MME Bxxx	60 €								

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU,

*La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte.*

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 018-26- OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES
Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles R 123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations. Il s'agit de :

Le 09/02/2026 ☞ D004 Bourse aux loisirs Mme Bxxx
Le 13/02/2026 ☞ D005 Bourse aux permis de conduire M. Bxxx
Le 13/02/2026 ☞ D006 Bourse aux permis de conduire Mme Zxxx
Le 13/02/2026 ☞ D007 Bourse aux permis de conduire Mme Zxxx
Le 13/02/2026 ☞ D008 Bourse au voyage scolaire M. Bxxx
Le 13/02/2026 ☞ D009 Bourse au voyage scolaire Mme Exxx
Le 13/02/2026 ☞ D010 Bourse au voyage scolaire Mme Lxxx
Le 13/02/2026 ☞ D011 Bourse au voyage scolaire Mme Gxxx
Le 13/02/2026 ☞ D012 Bourse au voyage scolaire M. Dxxx
Le 13/02/2026 ☞ D013 Bourse au voyage scolaire M. Dxxx
Le 18/02/2026 ☞ D014 Bourse aux loisirs Mme Sxxx

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

*La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
Le conseil prend acte.*


Questions diverses

Pas de question diverse



Le Président et la Vice-Présidente au terme de leur mandat adressent aux administrateurs ainsi qu'aux personnels leurs remerciements.



Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance
Adoption du PV du 9 février 2026
Election d'un président de séance
Approbation du CFU
Affectation des Résultats de Fonctionnement
Provision semi-budgétaire pour risques et charges
Adoption du Budget Primitif 2026
Abrogation de la délibération n°048-25
Adoption du planning des animations séniors d'avril et aout 2026
Renouvellement de la convention FSL-Année 2026
Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
Compte rendu des actes non communicables accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.


L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, M Le Président clos la séance à 12h00.

Fait à Lesparre-Médoc le 23 mars 20265

Le Secrétaire de Séance



Michel LE BREDONCHEL

Le Président

M. Bernard GUIRAUD

